

budgets proposés pour la recherche propre à l'IDS. Il soutient par ailleurs que toute dépense faite au titre de projets reliés à l'IDS doit respecter les restrictions inhérentes à l'interprétation stricte du Traité ABM.

La position actuelle du Canada

Le gouvernement du Canada s'est déclaré en faveur de l'interprétation stricte du Traité ABM. Après s'être entretenu avec M. Paul Nitze, conseiller spécial du président Reagan en matière de limitation des armements, le 5 mars 1987, le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a énoncé la position du Canada :

Le gouvernement canadien a toujours préconisé l'interprétation stricte du Traité ABM par les États-Unis. L'adoption d'une interprétation plus large pourrait avoir sur la stabilité et la sécurité internationales des répercussions politiques et stratégiques notables... Toute mesure unilatérale, venant de l'une ou l'autre partie au Traité, qui pourrait [influer sur] l'équilibre stratégique actuel inquiéterait vivement le Canada.¹

Le 26 mars 1985, le Canada et les autres pays de l'OTAN, ainsi que l'Australie, le Japon et Israël, ont reçu une lettre du Secrétaire américain à la Défense, M. Caspar Weinberger. Celui-ci leur garantissait qu'ils profiteraient des avantages de l'IDS et qu'ils participeraient au processus décisionnel dans ce contexte; il les invitait aussi à prendre part à l'étape de la recherche, dans la mesure où ils y étaient autorisés par le Traité ABM.

Le 7 septembre 1985, le Canada a annoncé qu'il ne participerait pas officiellement au programme de recherche, mais que les entreprises privées canadiennes seraient libres de soumissionner pour obtenir des contrats dans le cadre de l'IDS. Le gouvernement canadien a fait savoir que, même s'il ne voulait pas participer directement aux recherches propres à l'IDS, il lui

¹ MAE, Discours, 87/14, 5 mars 1987.